



Envoyé en préfecture le 04/11/2024

Reçu en préfecture le 04/11/2024

Publié le

ID : 033-213300700-20241029-202453B-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 29 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt neuf octobre, le Conseil Municipal de BRACH, Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales  
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.  
Date de la convocation du Conseil Municipal : 23 octobre 2024

**Nombre de conseillers**

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 9

**Etaient présents :** Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO, Chantal BOURDELAS, Colette DUPIN, Isabelle DUVILLARD, Renaud CHEIN, Catherine FARDEL

**Etaient absent excusé :** Audrey JOLLY pouvoir Denis CHAUSSONNET, Sophie OLIAS—ZEITSCHER pouvoir Chantal BOURDELAS, Magali LARAPIDIE, Denis CHAUSSONNET, Franck MEYRE

**Secrétaire de séance :** Jacques LASSALLE

**DELIB\_2024/53\_Finances**

**Délibération approuvant la prise en charge de la participation du maire au Congrès des Maires de France**

Monsieur le Maire,

**EXPLIQUE** que le Congrès des Maires de France est un événement annuel qui rassemble les maires et présidents d'intercommunalités de toute la France pour échanger sur les enjeux et les perspectives des collectivités territoriales.

**CONSIDERANT** que le Maire représente la commune et a vocation à participer à cet événement dans l'intérêt de la collectivité locale. La participation du Maire au Congrès contribuera à renforcer les compétences et les réseaux nécessaires pour mener à bien ses missions.

**VU** l'article L 2123-18 du CGCT sur la prise en charge des frais de participation.

Monsieur le Maire ne souhaite pas prendre part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC  
Tél. : 05.56.58.23.66

Envoyé en préfecture le 04/11/2024

Reçu en préfecture le 04/11/2024

Publié le

ID : 033-213300700-20241029-202453B-DE

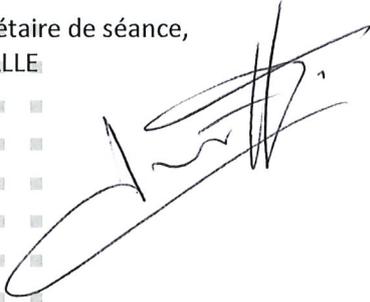
S<sup>2</sup>LO 45

**DECIDE** à une voix contre, de Madame PICAZO Carmen et 8 voix pour.

**D'AUTORISER** la prise en charge des frais inhérents à la participation du Maire au Congrès des Maires de France. Les frais incluront les coûts d'inscription, de transport, d'hébergement et de restauration, dans la limite d'un budget total de 1 000 €.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance,  
J.LASSALLE



Le Maire,  
D.PHOENIX

